



Indemnités kilométrique non remboursés

Par **safana**, le **30/10/2008 à 16:03**

Bonjour,
Pendant plusieurs mois, mon employeur me remboursait mes frais kilométriques pour aller sur mon lieu de travail (à 20 km du siège social). Après plusieurs mois, il a établi un avenant à mon contrat de travail pour me fournir une voiture de fonction.
J'ai eu un accident avec cette voiture au mois de juillet, depuis j'ai repris ma voiture personnelle et il ne veut plus me rembourser mes indemnités kilométriques. Il me demande de prendre les transports en commun.
Est-il en droit de refuser de me rembourser? et de m'obliger à prendre les transports?
Y'a-t-il un texte qui pourrait appuyer ma position?
J'attends votre aide.
Merci par avance !